

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2021

En l'an deux mille vingt et un, le 29 novembre, le conseil municipal, légalement convoqué, le 19 novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à 18H30 sous la présidence de Madame LANES-FOURNIE Bénédicte, maire de DOUELLE

Présents : Bénédicte Lanes-Fournié, , Nicolas Grand, Isabelle Bessieres, Annie Dautriat, Sébastien Mazélié, Jean-Luc Raimondo, Alizée Furon, Jean-Luc Varlet, , Yann Clément, Laurent Bonnavé, Myriam Delsahut, Agnès Mauboussin, , Patrick Belivent

Excusés : Jean Treil (procuration à Bénédicte LANES-FOURNIE), Monique Lacaze (procuration à Annie DAUTRIAT)

Absent(s) :

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

La séance débute par l'appel des membres du Conseil Municipal

Nicolas GRAND procède à l'appel des élus.

Délibération : Rétrocession à la commune de Douelle de l'aire des gens du voyage par la communauté des communes de la vallée du Lot et du vignoble

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du départ de la commune de Douelle vers le Grand Cahors au 31 décembre 2012, le transfert des terrains appartenant à la CCVLV situés sur la commune de Douelle et recevant des gens du voyage n'avait pas été réglé à l'époque.

Considérant la volonté de la CCVLV et de la commune de Douelle de régulariser cette situation, pour que la commune devienne propriétaire des terrains en question, et de ce fait de délibérer pour acter cette cession,

Eléments de la cession

Ces terrains sont cadastrés :

- D 43 pour une superficie de 2 005 m² sis Cevenne de Vadaillac 46140 DOUELLE
- D 56 pour une superficie de 1 160 m² sis Les Grauzels 46140 DOUELLE
- D 54 pour une superficie de 705 m² sis Les Grauzels 46140 DOUELLE
- D 55 pour une superficie de 1 300 m² sis Les Grauzels 46140 DOUELLE

TRAVAUX effectués

- **Bien n° 239-2135** : VNC = 19 308.52 € (compte 21351) : travaux électriques
- **Bien n° 11-1-AIRE DO** : VNC = 0 € (compte 2138) : travaux initiaux de réhabilitation
- **Bien n° 162 – Aire** : VNC = 405.84 € (compte 21351) : travaux et aménagement
- **Bien 162-1-AIRE** : 0 € : chauffe-eau

Le CDC a pris une délibération pour céder l'aire à l'euro symbolique à la commune de Douelle.
Après délibération, le conseil municipal

- **Approuve** la cession des parcelles **D 43 – D 56 – D 54 – D 55** à la commune de Douelle,
- **Charge** Madame le Maire à réaliser et signer les différents documents relatifs à cette cession

Délibération : Décision modificative FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontal entre communes d'une même communauté de communes. A partir de critères comme le nombre d'habitants, le potentiel fiscal des habitants, les communes abondent le fonds, et en retour peuvent en être bénéficiaires.

En 2020 la commune était bénéficiaire pour un montant de 27 121 €, et a dû reverser 4 503 € (la commune a perçu 22 618 €).

Sur le budget 2021, il a été provisionné 5 000 €.

En 2021, la commune est bénéficiaire pour 29 036 € mais doit reverser 5 145 €. Elle percevra donc 23 891 €.

Il manque 145 € sur le budget FPIC, il faut aller les prendre sur les dépenses imprévues.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 739223 FPIC | | 145.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | | 145.00 € |
| D 022 Dépense imprévues fonct | 145.00 € | |
| TOTAL D 022 dépenses imprévues fonctionnement | 145.00 € | |

Proposition votée à l'unanimité

Délibération : Décision modificative programme 58 Ecole communale

Pour les travaux de l'école, il est inscrit au budget 320 000 €, il reste 19 000 €, insuffisant pour payer les dernières factures jusqu'au vote du budget (au plus tard fin mars).

Il convient de prélever 20 000 € sur le compte 102 (programme de sécurité routière) pour alimenter le programme 58 (travaux école).

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 21312-58 : école | | 20 000.00 € |
| D 2151-102 : aménagement sécuritaire | 20 000.00 € | |
| TOTAL D 021 Immobilisations corporelles | 20 000.00 € € | 20 000.00 € |

Proposition votée à l'unanimité

Délibération : Acquisition de terres agricoles

Point non inscrit à l'ordre du jour

Les élus votent à l'unanimité son examen lors de cette séance

Madame le maire propose au conseil municipal que la commune de Douelle se porte acquéreur de parcelles agricoles dans la boucle de Beyne afin de mener à bien le projet d'aménagement foncier agricole.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle ci-dessous :

parcelle A 1749 Beyne de 24 a 45 ca appartenant à Jacques ESTRADEL au prix de 4 000 €/ha

2/ mandate le Maire pour signer les documents relatifs à ces projets.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités Mme le maire donne la parole pour les questions diverses.